

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1004

23 mai 2006

SOMMAIRE

AFS Participations S.A., Luxembourg	48161	bourg	48183
Akademie für Internationale Finanzdienstleistungen AG (A.F.I.F.), Luxembourg	48147	Luxury Brand Development S.A., Luxembourg . .	48168
Aries Investment, S.à r.l., Luxembourg	48161	Luxury Brand Development S.A., Luxembourg . .	48168
Avon Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg	48172	Manbra Holding, S.à r.l., Luxembourg	48151
BCEF Investments II S.A., Luxembourg	48192	Marilyn Holding S.A., Luxembourg	48166
Black Lion Beverages Luxembourg II, S.à r.l., Luxembourg	48164	Marquise S.A., Luxembourg	48169
Bratcarl Holdings S.A., Luxembourg	48146	Montrachet Holding S.A., Luxembourg	48168
Cablecom Luxembourg S.C.A., Luxembourg	48165	Morgan Stanley Leitrim, S.à r.l., Luxembourg . . .	48148
Capinvest International Holding S.A., Luxembourg	48160	Multi-Development S.A., Luxembourg	48161
Captain North Sea Finance Limited, S.à r.l., Luxembourg	48183	Muskoka S.A.H., Luxembourg	48152
Compagnie de Construction Collinaire S.A., Luxembourg	48182	Mussigny Holding S.A., Luxembourg	48167
CSS, Société Civile Immobilière (SCI), Rumelange	48146	Nature's International, GmbH, Luxembourg	48169
Defi (Lux) S.A., Luxembourg	48150	Palais Angkor S.A., Luxembourg	48159
Deicas Participations S.A., Luxembourg	48192	Palais Angkor S.A., Luxembourg	48159
Dell S.A., Luxembourg	48174	Polypecu S.A.	48151
Electronics For Imaging (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	48162	Puisseguin Holding S.A., Luxembourg	48168
Electronics For Imaging (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	48164	Pursk, S.à r.l., Luxembourg	48174
Eluor S.A.H., Luxembourg	48146	Quiries Holding S.A., Luxembourg	48168
Euromax MBS S.A., Luxembourg	48158	Rav S.A., Luxembourg	48159
European Estimate S.A., Luxembourg	48151	Rav S.A., Luxembourg	48159
F.P.H. S.A., Capellen	48166	Rav S.A., Luxembourg	48159
F.P.H. S.A., Capellen	48167	Richbourg Invest Holding S.A., Luxembourg	48169
Farfisa S.A., Luxembourg	48147	Romane Invest Holding S.A., Luxembourg	48173
Gestion et Productions Promotionnelles S.A., Luxembourg	48148	RR Donnelley Luxembourg, S.à r.l., Leudelange . .	48181
Glacier Holdings GP S.A., Luxembourg	48160	Santenet Holding S.A., Luxembourg	48173
Holborn S.A.H., Mamer	48148	Saragosse S.A.H., Luxembourg	48173
Kanaka Holding S.A., Luxembourg	48151	StarCapital S.A., Luxembourg-Strassen	48148
Kentana S.A., Luxembourg	48165	Tebanez Holding S.A., Luxembourg	48174
Key Hotels S.A., Luxembourg	48146	Touva S.A., Luxembourg	48174
Konya S.A.H., Luxembourg	48169	Valmer S.A., Luxembourg	48166
Lares Italia Finance (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg		Value in Action, S.à r.l., Luxembourg	48174
		Veran Holding S.A., Luxembourg	48181
		Vergelesse Holding S.A., Luxembourg	48182
		Vosnes Investment Holding S.A., Luxembourg . . .	48182
		Vumysa S.A., Luxembourg	48182
		Yatagan Holding S.A., Luxembourg	48183
		Zandoli Holding S.A., Luxembourg	48192
		Zapphyre S.A., Luxembourg	48170

48146

BRATCARL HOLDINGS, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 101.406.

EXTRAIT

En date du 18 janvier 2006 le siège social de la Société a été transféré du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 au 11, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2006.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2006, réf. LSO-BN00686. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013498//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2006.

KEY HOTELS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 52.929.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, réf. LSO-BN02390, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2006.

Pour KEY HOTELS S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(016052/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

ELUOR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 60.599.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, réf. LSO-BN02395, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2006.

Pour ELUOR S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(016055/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

CSS, SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE (SCI).

Siège social: L-3730 Rumelange, 13, Grand-rue.
R. C. Luxembourg E 1.299.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-trois décembre.

Monsieur Daniel Cinello, entrepreneur, demeurant à L-3611 Kayl, 33, rue Bechel;

Monsieur Marc Schmitt, retraité, demeurant à L-1860 Luxembourg, 1, rue Abbé Jos Keup;

Monsieur Jeannot Sertic, technicien en bâtiment, demeurant à L-5692 Elvange, 7, rue du Bois;

déclarent:

I. Qu'ils sont les seuls associés de la société civile immobilière CSS, société civile immobilière, avec siège social à L-3730 Rumelange, 13, Grand-rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro E 1.299.

II. Que la société a été constituée par acte sous-seing privé signé le 9 décembre 1998 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés numéro 234 du 2 avril 1999.

III. Que le capital social de la société est fixé à la somme de cent cinquante mille francs luxembourgeois (150.000,- LUF), représenté par cent cinquante parts sociales de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, réparties comme suit:

- | | |
|--|----|
| 1) Monsieur Daniel Cinello, prénommé, cinquante parts sociales | 50 |
| 2) Monsieur Marc Schmit, prénommé, cinquante parts sociales. | 50 |

3) Monsieur Jeannot Sertic, prénommé, cinquante parts sociales	50
Total	150

IV. Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeubles.

Ensuite, les associés en tant que membres fondateurs de ladite société, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident la dissolution anticipée de la société à partir de ce jour.

Deuxième résolution

Les associés se désignent comme liquidateurs de la société et déclarent en avoir transféré tous les actifs à leur profit. Les associés se trouvent donc investis de tous les éléments actifs de la société.

En outre, ils déclarent que tout le passif de la société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné.

Tout passif futur éventuel reste à charge des associés proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Les associés déclarent également être les seuls bénéficiaires économiques de la présente opération.

Que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

Troisième résolution

Les livres et les documents comptables de la société resteront conservés à l'ancien siège social pendant cinq ans.

Constatation

Suite aux résolutions qui précèdent, les associés constatent que la société a cessé d'exister et qu'elle est dissoute et ils requièrent la radiation de la société auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

Dont acte, fait et signé à Rumelange, le 23 décembre 2005.

Les associés:

D. Cinello / M. Schmitt / J. Sertic

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2005, réf. LSO-BL08841. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(014035/503/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

**AKADEMIE FÜR INTERNATIONALE FINANZDIENSTLEISTUNGEN AG (A.F.I.F.),
Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 31.013.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2006, réf. LSO-BN03716, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, mars 2006.

Signature.

(021674//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

FARFISA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Adames.
R. C. Luxembourg B 70.555.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 23 janvier 2006 que:

- Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs de la société:

Maître Charles Duro, avocat, résidant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle;

Maître Marianne Goebel, avocat, résidant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle;

Maître Lydie Lorang, avocat, résidant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

- A été réélue aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société:

La société FIDUCIAIRE GRAND DUCALE S.A., avec siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2006, réf. LSO-BO00540. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021844/317/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

GESTION ET PRODUCTIONS PROMOTIONNELLES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 48.971.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2006, réf. LSO-BO00051, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2006.

GESTION ET PRODUCTIONS PROMOTIONNELLES S.A.

R. Scheifer-Gillen / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(021797/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

StarCapital S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxembourg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.
H. R. Luxemburg B 84.381.

Die Bilanz zum 30. September 2005 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2004/05 wurden einregistriert in Luxemburg, am 7. März 2006, Ref. LSO-BO00933, wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg am 8. März 2006 hinterlegt.

Luxemburg, den 9. Februar 2006.

StarCapital S.A.

B. Singer / J. Zimmer

(021799/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

HOLBORN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 25.237.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2006, réf. LSO-BO00948, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006, en remplacement du bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, réf. LSO-BLI02894 et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005 sous le numéro L050108007.4.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 7 mars 2006.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

(021801//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

MORGAN STANLEY LEITRIM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 113.389.

In the year two thousand and six, on the sixth day of January.

Before Us, M^e Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

MORGAN STANLEY BISCAY LLC, a limited liability company formed and existing under the laws of the State of Delaware of the United States of America on 21 March 2005, registered with the Delaware Register (Companies' House) under number 3505338 and having its registered office at Corporate Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801,

here represented by M^e Cécile Jager, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, on January 5, 2006.

Which proxy shall be signed ne varietur by the person representing the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entity, MORGAN STANLEY BISCAY LLC, is the sole partner of MORGAN STANLEY LEITRIM, S.à r.l., having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on the 22 of December 2005, not yet published in the Mémorial C and not yet registered with the Register of commerce of Luxembourg.

Which appearing person, acting in its above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

1. Decision to modify the second sentence of paragraph 3 of the Article 10 of the by-laws in order to state that except for at least one manager who must be resident in Luxembourg, the other managers may be resident either in Luxembourg, in the United Kingdom or in the United States of America.

2. Decision to modify the first sentence of paragraph 7 and the first sentence of the paragraph 8 of the Article 10 of the by-laws in order to withdraw the reference to the place of signature or the place where the managers were physically present at the time of the signature of circular resolutions or at the time of their participation to a meeting of the board of managers by means of a communication device.

Then, the sole partner takes the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to modify the second sentence of paragraph 3 of the Article 10 of the by-laws to read as follows:

«The others may be resident either in Luxembourg, in the United Kingdom or in the United States.»

Second resolution

The sole partner resolves to modify the first sentence of paragraph 7 and the first sentence of the paragraph 8 of the Article 10 of the by-laws in order to withdraw the reference to the place of signature or the place where the managers were physically present at the time of the signature of circular resolutions or at the time of their participation to a meeting of the board of managers by means of a communication device. The paragraphs 7 and 8 will now reads as follows:

Paragraphs 7 and 8 of Article 10:

«Circular resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

In addition, any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the board of managers who participate in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting. A meeting of the board of managers conducted by telephone or video conference is deemed to take place in Luxembourg if the telephone or video conference is initiated in Luxembourg.»

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surname, Christian name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le six janvier.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

MORGAN STANLEY BISCAY LLC, une société à responsabilité limitée, existant et constituée sous les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, le 21 mars 2005, enregistrée au registre du Delaware (Companies' House) sous le numéro 3505338 et ayant son siège social au Corporate Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801,

ici représentée par M^e Cécile Jager, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 5 janvier 2006.

Cette procuration est signée ne varietur par le comparant susmentionné et le notaire soussigné et reste annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

La prédite société, MORGAN STANLEY BISCAY LLC, est l'associé unique de la société MORGAN STANLEY LEITRIM, S.à r.l., avec siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 22 décembre 2005, en cours de publication au Mémorial C et pas encore enregistré au Registre de Commerce de Luxembourg.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de modifier la deuxième phrase du paragraphe 3 de l'Article 10 des statuts pour disposer que excepté pour le gérant devant résider au Grand-Duché de Luxembourg, les autres gérants peuvent être résidents au Luxembourg, au Royaume-Uni ou aux Etats-Unis d'Amérique.

2. Décision de modifier la première phrase du paragraphe 7 et la première phrase du paragraphe 8 de l'Article 10 des statuts pour supprimer toute référence au lieu où se trouvaient les gérants au moment de la signature des résolutions circulaires ou lors de leur participation au Conseil de gérance, par tout moyen de communication.

Ensuite l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la deuxième phrase du paragraphe 3 de l'Article 10 des statuts comme suit:
«Les autres gérants peuvent être résidents au Luxembourg, au Royaume-Uni ou aux Etats-Unis d'Amérique.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier la première phrase du paragraphe 7 et la première phrase du paragraphe 8 de l'Article 10 des statuts pour supprimer toute référence au lieu où se trouvaient les gérants au moment de la signature des résolutions circulaire ires ou lors de leur participation au Conseil de gérance, par tout moyen de communication.

Les paragraphes 7 et 8 ont désormais le teneur suivante:

«Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de gérance ont la même valeur juridique et les mêmes effets que celles prises lors d'une réunion du Conseil de gérance dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution et peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

De plus, tout membre du Conseil de gérance prenant part aux délibérations dudit Conseil par out moyen de communication (notamment par téléphone) permettant à tous les autres membres du Conseil de gérance présents (en personne, en vertu d'une procuration, par voie téléphonique ou autre) d'entendre et d'être entendus à tout moment par les autres membres, sera réputé présent à cette réunion aux fins de calcul du quorum et sera autorisé à voter sur l'ordre du jour de la réunion. Les membres du Conseil de gérance prenant part aux délibérations dudit Conseil par de tels moyens de communication doivent ratifier, leurs votes ainsi émis en signant une copie du procès-verbal de la réunion. Une réunion du Conseil de gérance tenue par téléphone ou par vidéo-conférence sera réputée se dérouler au Luxembourg si la conférence téléphonique ou la vidéo-conférence est initiée à partir du Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Jager, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, vol. 27CS, fol. 20, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 janvier 2006.

P. Bettingen.

(014286/202/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

DEFI (LUX) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 74.121.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue
au siège social de la société le 1^{er} décembre 2005 à 10.00 heures*

L'Assemblée constate que le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes a expiré le 23 juillet 2003.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes à partir du 23 juillet 2003.

Sont renommés Administrateurs:

M. Alexis Kamarowsky, Directeur de société, demeurant à Luxembourg;

M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, Directeur de société, demeurant à Luxembourg;

M. Jean-Marc Debaty, Directeur de société, demeurant à Luxembourg;

M. Bruno Bovenzi, Directeur de société, demeurant à Bordighera, Italie.

Est renommée Commissaire aux comptes:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (INTERCONSULT) avec siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2006.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2005.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2005, réf. LSO-BL01873. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021992//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

48151

POLYPECU S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 57.270.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2006, réf. LSO-BO00951, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 7 mars 2006.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

(021803/695/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

EUROPEAN ESTIMATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 100.168.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2006, réf. LSO-BO00529, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 7 mars 2006.

Pour EUROPEAN ESTIMATE S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(021804/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

MANBRA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 98.031.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2006, réf. LSO-BO00527, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2006.

Pour MANBRA HOLDING, S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(021805/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

KANAKA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 35.535.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 16 février 2006

- Les démissions de Mademoiselle Corinne Bitterlich, et de Messieurs Carlo Schlessler, Alain Renard et Jean-Paul Reiland de leur mandat d'Administrateur sont acceptées.

- Les sociétés LOUV, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, FINDI, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et MADAS, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommées comme nouveaux Administrateurs en remplacement des Administrateurs démissionnaires. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Certifié sincère et conforme.

Luxembourg, le 16 février 2006.

KANAKA HOLDING S.A.

LOUV, S.à r.l. / MADAS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2006, réf. LSO-BO00640. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021974/795/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

MUSKOKA , Société Anonyme Holding.

Registered office: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 114.788.

 —
STATUTES

In the year two thousand six, the tenth of March.

Before us, Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher (Luxembourg).

There appeared:

1. The company LWM HOLDINGS I CORP., having its registered office in Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street, Panama, Republic of Panama, duly represented by Mrs Martine Kapp, employée privée, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 9, 2006, in Luxembourg.

2. Mr Jos Hemmer, employé privé, born in Luxembourg on August 15th, 1952, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

3. Mr Eric Leclerc, employé privé, born at Luxembourg on April 4th, 1967, residing professionally at 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

The prenamed proxy, after having been signed *ne varietur* by all the appearing parties and the notary executing, remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock holding company which they intend to organize among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock holding company (*société anonyme holding*) is herewith formed under the name of MUSKOKA, Société Anonyme Holding.

Art. 2. The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this *déclaration* of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

In all the operations indicated hereabove, as well as in its whole activity, the company will remain within the limits established by the law of July 31st, 1929 on holding companies and by article 209 of the amended law of August 10th, 1915.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), divided into one thousand (1,000) shares with a par value of thirty-one Euro (EUR 31.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen herebelow, the authorised capital is fixed at three hundred ten thousand Euro (EUR 310,000.-) to be divided into ten thousand (10,000) shares with a par value of thirty-one Euro (EUR 31.-) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on the March 9, 2011, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorised capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds in shares as mentioned below.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency or currencies. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorised capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, e-mail or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorization of the general meeting of shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of any two directors or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the second Tuesday of the month of June at 3.00 p.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing at least twenty percent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

In case one share is held by an usufructuary and a pure owner, the voting right belongs in any case to the usufructuary.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

In case a share is held by an usufructuary and a pure owner, the dividends as well as the profits carried forward belong to the usufructuary.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2006.

The first annual general meeting shall be held in 2007.

The first directors and the first auditor are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the articles of incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general shareholders' meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and payment

The shares have been subscribed to as follows:

Subscriber	Number of shares	Amount subscribed to and paid-up in Euro
1) LWM HOLDINGS I CORP., prenamed	998	30,938.-
2) Mr Jos Hemmer, prenamed	1	31.-
2) Mr Eric Leclerc, prenamed	1	31.-
Total	1,000	31,000.-

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at approximately fixed at two thousand five hundred Euro (2,500.- EUR).

Extraordinary general meeting

The above-named parties, acting in the hereabove stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be held in the year 2011:

- Mr Eric Leclerc, employé privé, born in Luxembourg on April 4th, 1967, residing professionally at L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

- Mr Jos Hemmer, employé privé, born in Luxembourg on August 15th, 1952, residing professionally at L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

- Mrs Martine Kapp, employée privée, born in Luxembourg on December 10th, 1960, residing professionally at L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

Mr Eric Leclerc, prenamed, has been elected as chairman of the board of directors by the extraordinary general meeting.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be held in the year 2011:

Mr Pascal Fabeck, employé privé, born in B-Arlon on the 16th of November 1968, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

Third resolution

The company's registered office is located at L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

The undersigned Notary, who knows and speaks the English language, states herewith that, upon the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon the request of the same appearing persons, in case of divergences between the English and French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, said persons appearing signed together with Us, Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille six, le dix mars.

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société LWM HOLDINGS I CORP., ayant son siège social à Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street, Panama, Republic of Panama,

ici représentée par Madame Martine Kapp, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 mars 2006 à Luxembourg.

2. Monsieur Jos Hemmer, employé privé, né à Luxembourg le 15 août 1952, demeurant professionnellement à Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

3. Monsieur Eric Leclerc, employé privé, né à Luxembourg le 4 avril 1967, demeurant professionnellement au 6A, Circuit de la Foire Internationale à L-1347 Luxembourg.

La prédite procuration, signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de MUSKOKA, Société Anonyme Holding.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute

autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de trois cent dix mille euros (310.000,- EUR) qui sera représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 9 mars 2011, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec ou sans émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommée par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, e-mail ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un

seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mardi du mois de juin à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propiété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propiété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2006.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2007.

Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en euros
1) LWM HOLDINGS I CORP., prénommé	998	30.938,-
2) M. Jos Hemmer, prénommé	1	31,-
2) M. Eric Leclerc, prénommé	1	31,-
Total	1.000	31.000,-

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatations

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011:

- Monsieur Eric Leclerc, employé privé, né à Luxembourg le 4 avril 1967, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

- Monsieur Jos Hemmer, employé privé, né à Luxembourg le 15 août 1952, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

- Madame Martine Kapp, employée privée, née à Luxembourg le 10 décembre 1960, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Eric Leclerc, prénommé, aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011:

Monsieur Pascal Fabeck, employé privé, né à B-Arlon le 16 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux personnes comparantes, qui ont requis le notaire de documenter le présent acte en langue anglaise, les personnes comparantes ont signé le présent acte avec le notaire, qui déclare avoir connaissance personnelle de la langue anglaise.

Les présents statuts rédigés en langue anglaise sont suivis d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français le texte anglais primera.

Signé: E. Leclerc, J. Hemmer, M. Kapp, J. Gloden.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2006, vol. 533, fol. 57, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier timbré, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 13 mars 2006.

J. Gloden.

(024701/213/408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

EUROMAX MBS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 82.500.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2006, réf. LSO-BO00525, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2004.

Pour EUROMAX MBS S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(021806/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

48159

RAV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.
R. C. Luxembourg B 86.387.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 février 2006, réf. LSO-BN06127, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2006.

Pour RAV S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(021809/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

RAV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.
R. C. Luxembourg B 86.387.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 février 2006, réf. LSO-BN06128, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2006.

Pour RAV S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(021808/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

RAV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.
R. C. Luxembourg B 86.387.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 février 2006, réf. LSO-BN06129, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2006.

Pour RAV S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(021807/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

PALAIS ANGKOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 59.413.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2006, réf. LSO-BO01002, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2006.

Signature.

(022402/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2006.

PALAIS ANGKOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 59.413.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2006, réf. LSO-BO00998, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2006.

Signature.

(022401/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2006.

GLACIER HOLDINGS GP S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 96.375.

It was unanimously resolved at the annual general meeting of the shareholders of GLACIER HOLDINGS GP S.A. (the «Company»), held on 30 June 2005:

- to renew the mandates of the following Directors:

Mr David Wayne Checketts, residing at 27, Fathers Peter Lane, CT 06840 New Canaan, U.S.A.;

Mr Félix Weber, residing at 10, Sagereistrasse, CH-8152 Glattbrugg, Switzerland;

Mr Michael Neil Garin, residing at 33, Maiden Lane, NY 10038 New York, U.S.A.;

Mr Hughes Lepic, residing at 133, Peterborough Court, Fleet Street, EC4A 2BB London, United Kingdom;

Mr Peter Manning, residing at 18, Woodchester Park, HP9 2TU Beaconsfield, Bucks, United Kingdom;

Mr Nicholas Mearing-Smith, residing at Elmfield, Portsmouth Road, Kt10 9JB Esher, Surrey, United Kingdom;

Mr Jeffrey Rowan, residing at 1301, avenue of the Americas, 38th Floor, NY 10019 New York, U.S.A.;

Mr Ramez Farid Sousou, residing at 12, Herbert Crescent, SW1X 0HB London, United Kingdom;

Mr Rolf Watter, residing at 19, Seefeldstrasse, CH-8024 Zurich, Switzerland;

until the following the annual general meeting resolving on the annual accounts of the Company for the financial year ending 31 December 2005.

- to renew the mandate of the Independent Auditor of the Company, ERNST & YOUNG S.A., with registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, until the following annual general meeting resolving on the accounts of the Company for the financial year ending December 31, 2005.

Folgt die deutsche Übersetzung
Geschäftsführer / Wirtschaftsprüfer

Es wurde einstimmig bei der jährlichen Hauptversammlung der Aktionäre von GLACIER HOLDINGS GP S.A. (die «Gesellschaft») vom 30. Juni 2005 beschlossen:

- die Mandate folgender Verwaltungsmitglieder:

Herrn David Wayne Checketts, wohnhaft in 27, Fathers Peter Lane, CT 06840 New Canaan, U.S.A.;

Herrn Félix Weber, wohnhaft in 10, Sagereistrasse, CH-8152 Glattbrugg, Schweiz;

Herrn Michael Neil Garin, wohnhaft in 33, Maiden Lane, NY 10038 New York, U.S.A.;

Herrn Hughes Lepic, wohnhaft in 133, Peterborough Court, Fleet Street, EC4A 2BB London, Vereinigtes Königreich;

Herrn Peter Manning, wohnhaft in 18, Woodchester Park, HP9 2TU Beaconsfield, Bucks, Vereinigtes Königreich;

Herrn Nicholas Mearing-Smith, wohnhaft in Ehmfield, Portsmouth Road, Kt10 9JB Esher, Surrey, Vereinigtes Königreich;

Herrn Jeffrey Rowan, wohnhaft in 1301, avenue of the Americas, 38th Floor, NY 10019 New York, U.S.A.;

Herrn Ramez Farid Sousou, wohnhaft in 12, Herbert Crescent, SW1X 0HB London, Vereinigtes Königreich;

Herrn Rolf Watter, wohnhaft in 19, Seefeldstrasse, CH-8024 Zurich, Schweiz;

bis zur nächsten jährlichen Hauptversammlung, die über den Jahresabschluss der Gesellschaft zum 31. Dezember 2005 entscheiden wird, zu erneuern.

- den Mandat des Wirtschaftsprüfers der Gesellschaft, ERNST & YOUNG S.A., eine Aktiengesellschaft gegründet nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, bis zur nächsten jährlichen Hauptversammlung, die über den Jahresabschluss der Gesellschaft zum 31 Dezember 2005 entscheiden wird, zu erneuern.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. März 2006.

GLACIER HOLDINGS GP S.A.

Ein Bevollmächtigter

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2006, réf. LSO-BO00936. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021843/250/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

CAPINVEST INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 10.018.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2006, réf. LSO-BO00644, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CAPINVEST INTERNATIONAL HOLDING S.A.

E. Baroudi / E. Baroudi / A. Baroudi

Administrateur / Administrateur / Administrateur

(021838/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

48161

MULTI-DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.
R. C. Luxembourg B 36.695.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2006, réf. LSO-BO00405, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(021810/984/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

AFS PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.
R. C. Luxembourg B 93.792.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2006, réf. LSO-BO00404, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2006.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(021813/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

ARIES INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,-.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 84.034.

Résolutions prises par les associés en date du 5 octobre 2005

- Les mandats de Monsieur Sergio Dutto, employé privé, résidant au 43, Via Bodina, I-12100 Cuneo, de Monsieur Tommaso Desideri, employé privé, résidant au 12, Via Monserrato, I-12100 Cuneo et de Monsieur Rory Patrick Wiliams, expert-comptable, résidant au 17, Seven Oaks, Drumcondra, Dublin 9, Irlande en tant que Gérants, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire d'un an. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale des Associés de l'an 2006.

- Monsieur Mark Hutch, citoyen irlandais, comptable, résidant au 20, Garville Avenue, Rathgar, Dublin 6, Irlande, est nommé comme Gérant supplémentaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale des Associés de l'an 2006.

Le 5 octobre 2005.

Pour ARIES INVESTMENT, S.à r.l.
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.
Agent Administratif
Signatures

Resolutions taken by the quotaholders on October 5th, 2005

- The mandates of Managers of Mr Sergio Dutto, employee, residing at Via Bodina 43, I-12100 Cuneo, of Mr Tommaso Desideri, employee, residing at Via Monserrato 12, I-12100 Cuneo and of Mr Rory Patrick Wiliams, chartered accountant, residing at Seven Oaks 17, Drumcondra, Dublin 9, Ireland, are extended for a new statutory period of one year, until the Annual General Meeting of 2006.

- Mr Mark Hutch, Irish citizen, accountant, residing at Garville Avenue 20, Rathgar, Dublin 6, Ireland, is appointed as additional Manager. His mandate will lapse at the Annual General Meeting of 2006.

October 5th, 2005.

For true copy
For ARIES INVESTMENT, S.à r.l.
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.
Administrative Agent
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2006, réf. LSO-BO00834. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021934/795/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

ELECTRONICS FOR IMAGING (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Share capital: EUR 12,400.-.

Registered office: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R. C. Luxembourg B 111.773.

In the year two thousand and five, on the seventeenth day of November.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

ELECTRONICS FOR IMAGING INC., a corporation incorporated under the laws of Delaware, United States of America, with registered office at 1209 Orange Street, DE 19801 Wilmington Delaware, registered at the Foster City (California) Trade and Company Register under number 94-3086355;

here represented by Mr Thomas Heymans, employee, with professional address at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given on November 14, 2005.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned Notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned Notary to enact the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) established in Luxembourg under the name of ELECTRONICS FOR IMAGING (LUXEMBOURG), S.à r.l. (hereafter referred to as the «Company»), with registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary, dated October 7, 2005, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand four hundred Euro (EUR 12,400.-) represented by four hundred ninety-six (496) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III. The sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of two hundred fifty-nine thousand twenty-five Euro (EUR 259,025.-) in order to raise it from its present amount of twelve thousand four hundred Euro (EUR 12,400.-) to two hundred seventy-one thousand four hundred twenty-five Euro (EUR 271,425.-) by the creation and issue of ten thousand three hundred sixty-one (10,361) new shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares, such shares to be fully paid up in nominal value, with share premium of two million three hundred thirty-one thousand one hundred twelve Euro (EUR 2,331,112.-) fully paid up.

Second resolution

The company's sole shareholder, ELECTRONICS FOR IMAGING INC., prenamed, here represented as aforementioned, declared to subscribe to the ten thousand three hundred sixty-one (10,361) new shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, issued, and fully pay these new shares together with a share premium of two million three hundred thirty-one thousand one hundred twelve Euro (EUR 2,331,112.-) up by contribution in kind consisting in the transfer of two thousand five hundred thirty-nine (2,539) shares representing four percent (4%) of the share capital of ELECTRONICS FOR IMAGING INVESTMENTS, S.à r.l. / BV, a private limited liability Company (*Besloten Vennootschap*) incorporated in the Netherlands, with registered office at Amsterdam, The Netherlands and its place of effective management and principal establishment at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Company register, section B, under number 77.240.

The shares contributed to the Company have been dealt with in a report issued on November 17, 2005 by ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, S.à r.l., with registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, which concludes as follows:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the 10,361 shares of nominal value EUR 25.- each (total EUR 259,025.-), to be issued with a total issue premium of EUR 2,331,112.-, hence a total consideration amounting to EUR 2,590,137.-.»

Evidence of the transfer of shares has been given to the undersigned Notary by a copy of a contribution agreement.

Said report and contribution agreement, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned Notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the sole shareholder decides to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company, which will henceforth read as follows:

«**Art. 6.** The share capital is fixed at two hundred seventy-one thousand four hundred twenty-five Euro (EUR 271,425.-) represented by ten thousand eight hundred fifty-seven (10,857) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all fully paid-up and subscribed.»

Costs

For the purpose of registration, the subscriber declares that the contribution in kind consisting of shares of a company incorporated in the European Union to another company incorporated in the European Union, this latter owning

already more than sixty-five percent of the share capital of the first one, is realized under the benefit of article 4-2 of the law of December 29th, 1971 as amended, providing for tax exemption.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately four thousand Euro.

The undersigned Notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Münsbach, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, he signed together with the Notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

ELECTRONICS FOR IMAGING INC., une société (corporation) constituée et régie par la loi du Delaware, ayant son siège social au 1209, Orange Street, DE 19801 Wilmington, Etats-Unis, enregistrée au registre de Commerce et des Sociétés de Foster City, Californie, Etats-Unis, sous le numéro 94-3086355;

ici représentée par Monsieur Thomas Heymans, employé, avec adresse professionnelle au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 14 novembre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de ELECTRONICS FOR IMAGING (LUXEMBOURG), S.à r.l. (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 octobre 2005, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par quatre cent quatre-vingt-seize (496) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

III. L'associée unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux cent cinquante-neuf mille vingt-cinq euros (EUR 259.025,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) à deux cent soixante et onze mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 271.425,-) par la création et l'émission de dix mille trois cent soixante et une (10.361) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, et d'une prime d'émission d'un montant de deux millions trois cent trente et un mille cent douze euros (EUR 2.331.112,-).

Deuxième résolution

ELECTRONICS FOR IMAGING INC., prénommée, représentée comme il est dit, déclare souscrire aux dix mille trois cent soixante et une (10.361) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et libérer totalement ces nouvelles parts sociales et prime d'émission d'un montant de deux millions trois cent trente et un mille cent douze euros (EUR 2.331.112,-) moyennant un apport en nature consistant en un transfert de deux mille cinq cent trente-neuf (2.539) parts sociales représentant quatre pour cent (4%) des parts sociales de ELECTRONICS FOR IMAGING INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée (Besloten Vennootschap) ayant son siège social à Amsterdam, son siège de direction effective et de principal établissement au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 77.240.

Les parts sociales apportées à la Société ont fait l'objet d'un rapport d'audit émis par ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, émis le 17 novembre, 2005 qui conclut comme suit:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the 10,361 shares of nominal value EUR 25.- each (total EUR 259,025.-), to be issued with a total issue premium of EUR 2,331,112.-, hence a total consideration amounting to EUR 2,590,137.-.»

Preuve du transfert de ces actions a été donnée au notaire soussigné, au moyen d'une copie d'un contrat d'apport.

Lesdits rapports et contrat d'apport, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être enregistrés en même temps.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à deux cent soixante et onze mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 271.425,-) représentés par dix mille huit cent cinquante-sept (10.857) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, l'associé unique déclare que l'apport en nature consistant en un transfert de parts sociales d'une société existante dans la Communauté Européenne à une autre société existante dans la Communauté Européenne, cette dernière possédant déjà plus de soixante-cinq pour cent du capital de la première, est fait sous le fruit des dispositions de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle qu'amendée, prévoyant l'exonération du droit d'apport.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ quatre mille euros.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Münsbach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. Heymans, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 28 novembre 2005, vol. 434, fol. 13, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 février 2006.

H. Hellinckx.

(022595/242/144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2006.

ELECTRONICS FOR IMAGING (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R. C. Luxembourg B 111.773.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 février 2006.

H. Hellinckx.

(022596/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2006.

BLACK LION BEVERAGES LUXEMBOURG II, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Capital social EUR 12.500,-.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 112.313.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 19 janvier 2006 entre INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. et BLACK LION BEVERAGES IV B.V., les 500 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

BLACK LION BEVERAGES IV B.V., avec siège social à Rokin 55, 1012 KK Amsterdam, Pays-Bas, détient 500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,-.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 19 janvier 2006 que:

La démission de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que Gérant unique de la Société est acceptée,

que les personnes suivantes ont été nommées Gérant A de la Société pour une durée indéterminée:

M. Matthew David Tooth, résidant à Flat A, 131, Beaufort Street, London SW3 6BS, Royaume-Uni,

M. John David Sutherland, résidant au 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Luxembourg,

et que les personnes suivantes ont été nommées Gérant B de la Société pour une durée indéterminée:

M. Francisco Javier Ferran Larraz, résidant à Oakwood, Horseshoe Ridge, St Georges Hill, Weybridge, Surrey KT13 0NR, Royaume-Uni,

M. Frank Verdier, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

M. Frank W.J.J. Welman, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Les résolutions mentionnées ci-dessus prennent effet au 19 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BLACK LION BEVERAGES LUXEMBOURG II, S.à r.l.

M. F. Verdier

Gérant B

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2006, réf. LSO-BN01383. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021936/683/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

CABLECOM LUXEMBOURG S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 99.889.

It was unanimously resolved at the annual general meeting of the Shareholders of CABLECOM LUXEMBOURG S.C.A. (the «Company»), held on 15 June 2005:

- to renew the mandate of the General Manager of the Company, CABLECOM LUXEMBOURG GP, S.à r.l., a société à responsabilité limitée formed and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 99.888, until the following annual general meeting resolving on the annual accounts of the Company for the financial year ending 31 December 2005;

- to renew the mandate of the following members of the Supervisory Board of the Company:

ERNST & YOUNG S.A., a société anonyme formed and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 47.771;

ERNST & YOUNG LUXEMBOURG S.A., a société anonyme formed and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 88.019;

COMPAGNIE DE REVISION S.A., a société anonyme formed and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 32.665,

until the following annual general meeting resolving on the annual accounts of the Company for the financial year ending 31 December 2005.

Folgt die deutsche Übersetzung vom oberen Text:

Es wurde einstimmig bei der jährlichen Hauptversammlung der Aktionäre von CABLECOM LUXEMBOURG S.C.A. (die «Gesellschaft») vom 15. Juni 2005 beschlossen:

- den Mandat des alleinigen Geschäftsführers/Managers der Gesellschaft CABLECOM LUXEMBOURG GP, S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 398, route d'Esch, L-1471 Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 99.888, bis zur nächsten jährlichen Hauptversammlung, die über den Jahresabschluss zum 31. Dezember 2005 der Gesellschaft entscheiden wird, zu erneuern;

- die Mandate folgender Mitglieder des Aufsichtsrates:

ERNST & YOUNG S.A., eine Aktiengesellschaft gegründet nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grossherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 47.771;

ERNST & YOUNG LUXEMBOURG S.A. eine Aktiengesellschaft gegründet nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 88.019;

COMPAGNIE DE REVISION S.A., eine Aktiengesellschaft gegründet nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grossherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 32.665,

bis zur nächsten jährlichen Hauptversammlung, die über den Jahresabschluss zum 31. Dezember 2005 der Gesellschaft entscheiden wird, zu erneuern.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. März 2006.

CABLECOM LUXEMBOURG S.C.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2006, réf. LSO-BO00942. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021852/250/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

**KENTANA S.A., Société Anonyme,
(anc. KENTANA HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 109.516.

Le bilan au 30 septembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 février 2006, réf. LSO-BN04853, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL S.A.

Signature

(022027/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

VALMER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 90.665.

- Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 16 mars 2006 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:

TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

Monsieur Christian Jacquemoud, avocat, élisant domicile au 2, rue Bellot, CH-1206 Genève, Suisse;

Monsieur Jean-Claude Ramon, directeur de sociétés, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2007.

Le mandat du Commissaire aux Comptes étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

Madame Bernadette Jacquemoud, employée privée, élisant domicile au 2, rue Bellot, CH-1206 Genève.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2007.

- Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 16 mars 2006 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 16 mars 2006, le Conseil nomme TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute ouverture de compte bancaire ainsi que toute opération bancaire ne dépassant pas quinze mille euros (15.000,- EUR) (ou la contre-valeur en devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire ainsi que toute prise de crédit devront requérir la signature de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2006, réf. LSO-BO00813. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021866/2329/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

MARILY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 109.496.

Le bilan au 30 septembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 février 2006, réf. LSO-BN04860, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

(022032/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

F.P.H. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R. C. Luxembourg B 91.745.

L'an deux mille six, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme F.P.H. S.A., avec siège social à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse Biel, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 14 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 297 du 19 mars 2003, modifiée suivant acte reçu par le notaire Marthe Thyges-Walch, de résidence à Luxembourg, en date du 24 décembre 2004, publié au dit Mémorial C, numéro 329 du 13 avril 2005, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 novembre 2005, non encore publié au dudit Mémorial C,

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 91.745.

L'assemblée est ouverte à 14.20 heures et choisit comme président/scrutateur Monsieur Benoît de Bien, consultant, demeurant à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Jessica Kiffer, employée privée, demeurant à Gosseldange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Le transfert du siège de la société de Capellen à L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal et la modification subséquente de l'article 2 (alinéa premier) des statuts comme suit:

«**Art. 2. (alinéa premier).** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg».

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Capellen à L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal et de modifier en conséquence l'article 2 alinéa premier des statuts comme suit:

«**Art. 2. (alinéa premier).** Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 14.40 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 800,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire.

Signé: B. De Bien, J. Kiffer, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 1^{er} février 2006, vol. 319, fol. 97, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 7 mars 2006.

A. Holtz.

(022545/2724/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2006.

F.P.H. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R. C. Luxembourg B 91.745.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 7 mars 2006.

Pour la société

A. Holtz

Notaire

(022547/2724/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2006.

MUSSIGNY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 109.493.

Le bilan au 30 septembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 février 2006, réf. LSO-BN04866, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

(022037/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

48168

LUXURY BRAND DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 71.330.

Le bilan consolidé de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2006, réf. LSO-BO00416, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(021914/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

LUXURY BRAND DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 71.330.

Le bilan consolidé de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2006, réf. LSO-BO00414, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(021913/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

MONTRACHET HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 109.519.

Le bilan au 30 septembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 février 2006, réf. LSO-BN04863, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(022033/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

PUISSEGUIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 109.483.

Le bilan au 30 septembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 février 2006, réf. LSO-BN04875, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

(022042/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

QUIRIES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 109.487.

Le bilan au 30 septembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 février 2006, réf. LSO-BN04879, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(022044/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

KONYA S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2543 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 36.783.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 28 février 2006

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Pieter Van Nugteren, employé privé, demeurant professionnellement au 5, rue Eugène Ruppert, L-2543 Luxembourg;
- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant professionnellement au 5, rue Eugène Ruppert, L-2543 Luxembourg;
- LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2543 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006.

Messieurs John Seil, Luc Hansen et Pierre Lentz ont démissionné de leurs mandats d'administrateurs.

Est nommé commissaire aux comptes:

- CO-VENTURES S.A., 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006.

AUDIEX S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.

Le siège social de la société est transféré au 5, rue Eugène Ruppert, L-2543 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 février 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2006, réf. LSO-BO00293. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021969/534/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

RICHBOURG INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 109.518.

Le bilan au 30 septembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 février 2006, réf. LSO-BN04882, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(022046/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

NATURE'S INTERNATIONAL, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 86.652.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2002, le rapport consolidé de gestion et le rapport du réviseur d'entreprises, enregistrés à Luxembourg, le 20 février 2006, réf. LSO-BN04238, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2006.

Signature.

(022071/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

MARQUISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 96.088.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2006, réf. LSO-BN04646, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2006.

Signature.

(022073/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

48170

ZAPPHYRE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 114.808.

STATUTS

L'an deux mille six, le deux mars.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. Monsieur Serge Marion, employé privé, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
2. Monsieur Stefano Giovannelli, employé privé, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de ZAPPHYRE S.A.

La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut prêter à des entités de son groupe dans lesquelles elle détient des intérêts ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des Sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à trois cent dix mille euros (310.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ci-après.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts dans le Mémorial C, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites, du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier mercredi du mois de juin à 11.00 heures et pour la première fois en l'an 2007.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Dans la mesure où il n'est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 7. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et peut également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

En cas de parité de voix, la voix du président sera prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à un ou plusieurs membres du conseil ou à un comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 11. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Art. 12. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre de l'an 2006.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour le fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des statuts ou tel qu'il aura été augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 3 des présents statuts.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 14. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les Sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Souscription et libération

Les comparants ont souscrit les actions et les ont libéré intégralement de la manière suivante:

Actionnaires	Capital souscrit EUR	Capital libéré EUR	Nombre d'actions
1) Monsieur Serge Marion, prénommé	30.900,-	30.900,-	309
2) Monsieur Stefano Giovannelli, prénommé	100,-	100,-	1
Total	31.000,-	31.000,-	310

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de sa constitution, est approximativement estimés à la somme de mille euros (1.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les parties ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Madame Nathalie Mager, employée privée, née à F-Longwy, le 2 mai 1966, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer;
 - Madame Helena di Vito, employée privée, née à B-Messancy le 8 septembre 1968 demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer;
 - Monsieur Serge Marion, employé privé, né à B-Namur le 15 avril 1976, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - La société à responsabilité limitée ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, avec siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.348.
4. L'adresse de la Société est fixée à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera d'un an et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice de l'an 2006.
6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 9 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Marion, S. Giovannelli, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 9 mars 2006, vol. 470, fol. 9, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée, à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 14 mars 2006.

M. Schaeffer.

(024924/5770/164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

AVON LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.282.432,300.

Siège social: L-5365 Luxembourg, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 98.931.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 1^{er} février 2006 que:

1) L'associé unique de la Société a nommé les personnes suivantes au poste de gérant de catégorie B de la Société, avec effet en date du 1^{er} février 2006 et pour une durée indéterminée:

- Mlle Suzanna G. Quinn, Directrice Financière, née le 16 juillet 1973 en Arménie, demeurant au 201 East 28th Street Apt. 12J, New York, New York 10016 (Etats-Unis d'Amérique);
- M. Richard J. Valone Jr., Vice-Président et Trésorier, né le 23 avril 1950 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 3 Olde Lyme Road, Winchester, Massachussets 01890 (Etats-Unis d'Amérique);
- Mlle Si-Yeon Kim, Assistante conseil général, née le 27 octobre 1970 en République de Corée, demeurant au 235 East 46th Street, Apt. 6C, New York, New York 10017 (Etats-Unis d'Amérique).

2) L'associé unique de la Société a accepté la démission des personnes suivantes du poste de gérant de catégorie B de la Société, avec effet en date du 1^{er} février 2006:

- M. Dennis Ling, Vice-Président, né le 24 février 1953 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 93 Easton Road, Westport 06880, Connecticut (Etats-Unis d'Amérique);
- M. Charles Richard Mathews Jr., Vice-Président, né le 31 juillet 1942 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 14 Horatio Street, Apt. 11-H, New York, New York (Etats-Unis d'Amérique);

- Mme Irene Moshouris, Vice-présidente, née le 10 juin 1960 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 2, Bay Club Drive, Bayside, New York, Etats-Unis d'Amérique.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 1^{er} février 2006 que le conseil de gérance de la Société est dorénavant constitué comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Mme Anne-Marie Phipps, née le 1^{er} mai 1968 à Gloucester (Royaume-Uni), demeurant au 21, rue Alzingen, L-3397, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérants de catégorie B:

- Mlle Suzanna G. Quinn, Directrice Financière, née le 16 juillet 1973 en Arménie, demeurant au 201 East 28th Street Apt. 12J, New York, New York 10016 (Etats-Unis d'Amérique);

- M. Richard J. Valone Jr., Vice-Président et Trésorier, né le 23 avril 1950 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 3 Olde Lyme Road, Winchester, Massachussets 01890 (Etats-Unis d'Amérique);

- Mlle Si-Yeon Kim, Assistante conseil général, née le 27 octobre 1970 en République de Corée, demeurant au 235 East 46th Street, Apt. 6C, New York, New York 10017 (Etats-Unis d'Amérique).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 28 février 2006.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG, Société à responsabilité limitée

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2006, réf. LSO-BO00050. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022248/556/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

ROMANEE INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 109.495.

Le bilan au 30 septembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 février 2006, réf. LSO-BN04884, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(022048/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

SANTENET HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 109.486.

Le bilan au 30 septembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 février 2006, réf. LSO-BN04888, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(022056/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

SARAGOSSE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 29.686.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 février 2006, réf. LSO-BN04891, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(022059/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

48174

TEBANEZ HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 93.034.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 février 2006, réf. LSO-BN04899, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SGA SERVICES

Administrateur

Signatures

(022069/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

TOUVA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 99.656.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 février 2006, réf. LSO-BN04902, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SGA SERVICES

Administrateur

Signatures

(022070/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

VALUE IN ACTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 39, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 75.547.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 février 2006, réf. LSO-BN04907, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(022074/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

PURSK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 105.657.

Le bilan au 31 août 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2006, réf. LSO-BN04657, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2006.

Signature.

(022075/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

DELL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 114.786.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the seventh day of March.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) DELL INTERNATIONAL HOLDINGS IX BV, a Besloten Vennootschap met beperkte aansprakelijkheid organized under the laws of the Netherlands, whose registered office is at Transformatorweg 38-72, 1014 AK Amsterdam, Netherlands, registered with the Dutch Commercial Register, under number 33250997,

here represented by Mr Alexandre Gobert, maître en droit, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given in Bracknell (United Kingdom), on 20 February 2006.

2) DELL INTERNATIONAL HOLDINGS VIII BV, a Besloten Vennootschap met beperkte aansprakelijkheid organized under the laws of the Netherlands, whose registered office is at Transformatorweg 38-72, 1014 AK Amsterdam, Netherlands, registered with the Dutch Commercial Register, under number 33287688,

here represented by Mr Alexandre Gobert, previously named, by virtue of a proxy given in Bracknell (United Kingdom), on 20 February 2006.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their hereabove stated capacities, have requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company which they declare organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

I. Name, Duration, Object, Registered Office

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of DELL S.A.

Art. 2. The company is established for an unlimited duration.

Art. 3. The object of the company is the sale of information technology products, such as computers, printers, as well as the sale of all products relating thereto.

The company may advise companies and administrations on information technology matters and may offer technological solutions.

The company may also market as agent insurance products supporting sales of computers and related products.

The purpose of the company is also the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the company.

The company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

II. Social Capital, Shares

Art. 5. The share capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), consisting of twenty-four thousand eight hundred (24,800) shares of a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) per share.

The share capital of the company may be increased or reduced by resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors. The company may issue certificates representing bearer shares. These certificates shall be signed by two directors.

The company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the company. The company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the company.

III. General meetings of Shareholders

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the company shall represent the entire body of shareholders of the company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company. The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convened by request of shareholders representing at least one-fifth of the company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Monday in July at 2.00 p.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy appointing in writing, by mail or e-mail or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

IV. Board of Directors

Art. 9. The company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the company. The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by mail or e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing, by mail or e-mail or facsimile, another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by mail or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interests. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the company as well as the representation of the company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors is submitted to prior authorisation of the general meeting of shareholders. The company may also grant special powers by authentic proxy or private instrument.

Art. 13. The company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

V. Supervision of the company

Art. 14. The operations of the company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the company shall begin on first February and ends on the thirty-first January of the next year.

Art. 16. From the annual net profits of the company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for Law.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the Articles of Incorporation

Art. 18. These Articles of Incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Transitional dispositions

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the company and shall terminate on 31 January 2007.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2007.

Subscription and payment

The subscribers have subscribed as mentioned hereafter:

1) DELL INTERNATIONAL HOLDINGS IX BV, previously named, twenty-four thousand seven hundred and ninety-nine	24,799 shares
2) DELL INTERNATIONAL HOLDINGS VIII BV, previously named, one	1 share
Total: twenty-four thousand eight hundred	24,800 shares

All the shares have been entirely paid-in so that the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) is as of now available to the company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand Euro.

Extraordinary general meeting of shareholders

The above named companies, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of statutory auditors at one (1).

2. The following persons are appointed as directors:

a) Mr David Richard Norman, lawyer, born on 10 September 1952 in Johort (India), residing at Clay Court, Cazies Hill, Wargrave, Berkshire, RG108LY (United Kingdom);

b) Mr Thomas Harold Welch Jr., lawyer, born on 23 February 1955 in Louisiana (USA), residing at 4500 Mantle Drive, Austin, Texas 78746 (USA);

c) Mr Andre Robert Alexandre Bodson, accountant, born on 29 December 1963 in Liège (Belgium), residing at 53, Ter Avenue Foch, La Garenne-Colombes (92) (France).

The mandates of the directors shall end at the general meeting called to approve the accounts of the accounting year 2007.

3. The following person is appointed as statutory auditor:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., société à responsabilité limitée, registered with the Luxembourg trade and companies' register, under number B 33.418, with registered office at 400, route d'Esch B.P. 1443, L-1014 Luxembourg.

The mandate of the statutory auditor shall end at the general meeting called to approve the accounts of the accounting year 2007.

4. The address of the Company is set at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

5. The general meeting, according to article 60 of the Law, authorizes the board of directors to delegate the daily management of the company and the representation of the company in relation with this management to one or more directors, officers, managers or other agents, who may but are not required to be members, acting either alone or jointly.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le sept mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) DELL INTERNATIONAL HOLDINGS IX BV, une Besloten Vennootschap met beperkte aansprakelijkheid régie par les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Transformatorweg 38-72, 1014 AK Amsterdam, Pays-Bas, inscrite au registre du commerce néerlandais, sous le numéro 33250997,

ici représentée par Monsieur Alexandre Gobert, maître en droit, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Bracknell (Royaume-Uni), le 20 février 2006.

2) DELL INTERNATIONAL HOLDINGS VIII BV, une Besloten Vennootschap met beperkte aansprakelijkheid régie par les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Transformatorweg 38-72, 1014 AK Amsterdam, Pays-Bas, inscrite au registre du commerce néerlandais, sous le numéro 33287688,

ici représentée par Monsieur Alexandre Gobert, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Bracknell (Royaume-Uni), le 20 février 2006.

Les procurations, signées ne varietur par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de DELL S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. L'objet de la société est la vente de produits informatiques, tels que les ordinateurs, les imprimantes, ainsi que tous les produits y relatifs.

La société peut encore conseiller les entreprises et les administrations en matière informatique et proposer des solutions technologiques.

La société pourra également commercialiser, en tant qu'intermédiaire, des produits d'assurances sur les ventes d'ordinateurs et sur les produits y relatifs.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société pourra garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi»), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une ins-

cription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs. La société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Ces certificats seront signés par deux administrateurs.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des Actionnaires

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société. L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un cinquième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième lundi du mois de juillet à 14.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

IV. Conseil d'Administration

Art. 9. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, jusqu'à ce que leur successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégamme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de com-

munication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

La gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier février et se termine le trente et un janvier de l'année suivante.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel que augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 janvier 2007.

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2007.

Souscription et libération

Les souscripteurs ont souscrit les actions comme suit:

1) DELL INTERNATIONAL HOLDINGS IX BV, prénommée, vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf	24.799 actions
2) DELL INTERNATIONAL HOLDINGS VIII BV, prénommée, une	1 action
Total: vingt-quatre mille huit cents	24.800 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ deux mille euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires à un (1).

2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:

a) Monsieur David Richard Norman, juriste, né le 10 septembre 1952 à Johort (Inde), demeurant à Clay Court, Cazies Hill, Wargrave, Berkshire, RG108LY (Royaume-Uni);

b) Monsieur Thomas Harold Welch Jr., juriste, né le 23 février 1955 en Louisiane (USA), demeurant au 4500, Mantle Drive, Austin, Texas 78746 (USA);

c) Monsieur Andre Robert Alexandre Bodson, comptable, né le 29 décembre 1963 à Liège (Belgique), demeurant au 53, Ter Avenue Foch, La Garenne-Colombes (92) (France).

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2007.

3. A été nommée commissaire aux comptes:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., société à responsabilité limitée, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés, sous le numéro B 33.418, ayant son siège social au 400, route d'Esch B.P. 1443, L-1014 Luxembourg.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2007.

4. L'adresse de la société est établie au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

5. L'assemblée générale, conformément à l'article 60 de la Loi, autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société et la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Gobert, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 mars 2006, vol. 901, fol. 75, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 mars 2006.

J.-J. Wagner.

(024699/239/416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

RR DONNELLEY LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, Zone Industrielle Am Bann.

R. C. Luxembourg B 86.112.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 mars 2006, réf. LSO-BO00770, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

Luxembourg, le 3 mars 2006.

Signature.

(022148/1682/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

VERAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 109.491.

Le bilan au 30 septembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 février 2006, réf. LSO-BN04911, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(022076/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

VERGELESSE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 109.488.

Le bilan au 30 septembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 février 2006, réf. LSO-BN04914, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

(022078/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

VOSNES INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 109.515.

Le bilan au 30 septembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 février 2006, réf. LSO-BN04915, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(022079/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

VUMYSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 96.820.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 février 2006, réf. LSO-BN04917, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SGA SERVICES

Administrateur

Signatures

(022081/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

COMPAGNIE DE CONSTRUCTION COLLINAIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 57.045.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 10 février 2006

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 10 février 2006 que Monsieur Michele Canepa, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 10 février 2006, le conseil d'administration coopte en remplacement la société LUX KONZERN, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Madame Lauryane Decuber, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

- LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

- LUX KONZERN, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 février 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2006, réf. LSO-BO00437. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022138/655/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

LARES ITALIA FINANCE (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 132.700,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 95.321.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2006, réf. LSO-BO01242, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2006.

P. Gallasin.

(022253/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

YATAGAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 99.643.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 février 2006, réf. LSO-BN04921, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SGA SERVICES

Administrateur

Signatures

(022082/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

CAPTAIN NORTH SEA FINANCE LIMITED, Société à responsabilité limitée.

Registered office: 20, Fenchurch Street, London EC3P 3DF, England.

Principal place of business: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 114.820.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the eighth day of December.

Before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

Was held an extraordinary general meeting of the sole member of CAPTAIN NORTH SEA FINANCE LIMITED, a private limited company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 20, Fenchurch Street, London EC3P 3DP, England and registered with the Registrar of Companies in the United Kingdom under number O2876241.

The meeting is presided by Mr Alain Steichen, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

who appoints as secretary Mrs Candice Wisser, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Sabine Hinz, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

I. Restatement of the written resolutions taken by the sole member of CAPTAIN NORTH SEA FINANCE LIMITED, on November 10, 2005, in particular of the following decisions:

1. Transfer of the tax residency, management, principal place of business and place of management and control of CAPTAIN NORTH SEA FINANCE LIMITED (but not the registered office as defined under the applicable legislation of the United Kingdom) from the United Kingdom to the Grand Duchy of Luxembourg with effect from November 10, 2005.

2. Determination of the principal place of business of CAPTAIN NORTH SEA FINANCE LIMITED in the Grand Duchy of Luxembourg from November 10, 2005.

3. Composition of the management board of CAPTAIN NORTH SEA FINANCE LIMITED from November 10, 2005.

II. Restructuring with retrospective effect for the purpose only of Luxembourg law from November 10, 2005 of the issued share capital of CAPTAIN NORTH SEA FINANCE LIMITED CONSISTING of three million and two Pounds Sterling (GBP 3,000,002) divided into three million and two (3,000,002) shares of one Pound Sterling (GBP 1) each by consolidating such issued share capital into three million and two Pounds Sterling (GBP 3,000,002) divided into thirty thousand (30,000) parts of one hundred Pounds Sterling and point zero zero zero zero six six six six seven pence (GBP 100.000066667) each.

III. Restatement of the articles of association of CAPTAIN NORTH SEA FINANCE LIMITED under Luxembourg corporate laws with retrospective effect for the purpose only of Luxembourg law from November 10, 2005.

IV. Determination of the categories to which each manager of CAPTAIN NORTH SEA FINANCE LIMITED is to belong.

V. Determination of the status of CAPTAIN NORTH SEA FINANCE LIMITED under Luxembourg corporate laws from November 10, 2005.

VI. Declaration that the net assets of CAPTAIN NORTH SEA FINANCE LIMITED on November 9, 2005 amounted to a negative amount of forty-three million six hundred and forty-eight thousand five hundred and eight Pounds Sterling (GBP 43,648,508).

VII. Confirmation by the member that the restated articles of association of CAPTAIN NORTH SEA FINANCE LIMITED are consistent with Luxembourg law requirements, that CAPTAIN NORTH SEA FINANCE LIMITED will be subject to both the applicable laws of England and the Grand Duchy of Luxembourg and that the transfer of the principal place of business does not create a new legal entity.

II) The attending member of CAPTAIN NORTH SEA FINANCE LIMITED, the proxy of the represented member and the number of its participations are shown on an attendance list. This attendance list, after having been signed by the proxy of the represented member, has been controlled and signed by the board of the meeting. The proxy of the represented member, after having been signed *ne varietur* by the board of the meeting and the undersigned notary will remain annexed to the present deed and will be registered with the deed.

III) It appears from the attendance list that the member holding three million and two (3,000,002) shares of one Pound Sterling (GBP 1) each representing the entire issued share capital of CAPTAIN NORTH SEA FINANCE LIMITED is represented at the present meeting.

IV) The meeting is therefore regularly constituted and can decide validly on its agenda, of which the shareholder has been advised in advance.

After deliberation, the meeting takes the following resolutions, the third resolution to take effect as special resolution and the others to take effect as ordinary resolutions:

First resolution

After having verified that on December 2, 2005, the Registrar of Companies of England and Wales issued a certificate (given at Companies House, Cardiff) to the effect that CAPTAIN NORTH SEA FINANCE LIMITED is incorporated (evidence of which was provided to the undersigned notary) the meeting resolved to restate the written resolutions taken by the member of CAPTAIN NORTH SEA FINANCE LIMITED on November 10, 2005, in particular the following decisions:

1. The tax residency, management, principal place of business and place of management and control of CAPTAIN NORTH SEA FINANCE LIMITED (but not the registered office) has been transferred from the United Kingdom to the Grand Duchy of Luxembourg with effect from November 10, 2005, from which date CAPTAIN NORTH SEA FINANCE LIMITED is deemed to have its domicile in the Grand Duchy of Luxembourg in compliance with articles 2 and 159 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915 (as amended).

2. The principal place of business of CAPTAIN NORTH SEA FINANCE LIMITED is located at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg from November 10, 2005.

3. The management board of CAPTAIN NORTH SEA FINANCE LIMITED is composed as follows from November 10, 2005:

i. Dr. Gerd J.H. Otte, senior legal adviser, born on August 19, 1948 in Ludwigsburg (Germany), with professional address at 26, rue du Marché-aux-Herbes, L-2097 Luxembourg;

ii. Mr Klaus Diederich, manager, born on May 26, 1958 in Oberhausen (Germany), with professional address at 26, rue du Marché-aux-Herbes, L-2097 Luxembourg;

iii. Mr Germain Trichies, bank employee, born on November 23, 1954 in Pétange (Luxembourg), with professional address at Credit Suisse Asset Management Fund Service (Luxembourg) S.A., 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg;

iv. Mr Bernard Wester, bank employee, born on January 13, 1961 in Arlon (Belgium), with professional address at Credit Suisse Asset Management Fund Service (Luxembourg) S.A., 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg;

v. Mrs Danielle Caviglia, lawyer, born on February 14, 1974 in Sittard (Netherlands), with professional address at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

Their term of office will take effect from November 10, 2005 for an indefinite time.

Second resolution

It is decided to restructure with retrospective effect for the purposes only of Luxembourg law from November 10, 2005 the issued share capital of CAPTAIN NORTH SEA FINANCE LIMITED consisting of three million and two Pounds Sterling (GBP 3,000,002) divided into three million and two (3,000,002) shares of one Pound Sterling (GBP 1) each by consolidating such issued share capital into three million and two Pounds Sterling (GBP 3,000,002) divided into thirty thousand (30,000) parts of one hundred Pounds Sterling and point zero zero zero zero six six six six sept pence (GBP 100.000066667) each.

Third resolution

It is decided that the articles of association of CAPTAIN NORTH SEA FINANCE LIMITED as set forth in Schedule 1 be and are hereby adopted as the articles of association of CAPTAIN NORTH SEA FINANCE LIMITED with retrospective effect for the purpose only of Luxembourg law from November 10, 2005.

Fourth resolution

It is decided that the appointed managers of CAPTAIN NORTH SEA FINANCE LIMITED will belong to the following categories of managers:

- Dr. Gerd Otte and Mr Klaus Diederich: class A;
- Mr Germain Trichies and Mr Bernard Wester: class B;
- Mrs Danielle Caviglia: Class C.

Fifth resolution

It is decided that CAPTAIN NORTH SEA FINANCE LIMITED shall be treated as (i) a commercial company in the sense of article 2 of said Luxembourg law on commercial companies; and (ii) in particular CAPTAIN NORTH SEA FINANCE LIMITED is deemed to be a private limited liability company subject by analogy to the legal and regulatory provisions applicable to the Luxembourg société à responsabilité limitée from November 10, 2005.

Sixth resolution

The meeting further resolved to declare that the net assets of CAPTAIN NORTH SEA FINANCE LIMITED on November 9, 2005 amounted to a negative amount of forty-three million six hundred and forty-eight thousand five hundred and eight Pounds Sterling (GBP 43,648,508).

Seventh resolution

The meeting confirmed that the newly adopted articles of association of CAPTAIN NORTH SEA FINANCE LIMITED are consistent with the Luxembourg requirements set forth by the law on commercial companies of August 10, 1915 (as amended) for the purposes of article 159 of said law on commercial companies. Nevertheless, CAPTAIN NORTH SEA FINANCE LIMITED, having as its jurisdiction of incorporation England and Wales, will continue to be subject to any applicable laws of England and Wales. Finally, the general meeting of members expressly declared and acknowledged that the present decisions do not seek in any way to create a new entity.

Schedule 1

The articles of association of CAPTAIN NORTH SEA FINANCE LIMITED in their new form are as follows:

1. Object - Denomination - Principal place of business - Duration

Art. 1. The regulations in Table A in the schedule to the Companies (Table A to F) Regulations 1985 (Table A) do not apply to the company.

The company is from November 10, 2005 deemed to be a limited liability company (société à responsabilité limitée) in Luxembourg subject by analogy to the laws in effect and especially to the law of August 10, 1915 referring to commercial companies as amended from time to time, the law of September 18, 1933 on limited liability companies, as well as by the present statutes but not by the law of July thirty-first nineteen hundred and twenty-nine.

Art. 2. The denomination of the company is CAPTAIN NORTH SEA FINANCE LIMITED.

Art. 3. The principal place of business of the company is established in Luxembourg. It can be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the participants.

Art. 4. The object of the company is the carrying out of any commercial, industrial and financial activity and in particular the purchase, holding, leasing and sale of equipment used in the extraction of oil. The company may take up loans by whatever means, grant security and guarantees, both for its own obligations and for the obligations of any other companies belonging to the same group. The company may perform any acts directly or indirectly connected with its object.

Notwithstanding any other provision of the company's constitution, the company is prohibited from resolving to trade, either at managers' meetings or at meetings of the participants, or engaging in trade, with any country or party if such trading is prohibited by the Government of the United States of America from time to time.

Art. 5. The company is established for an unlimited period.

Art. 6. The bankruptcy, insolvency or the failure of one of the participants will not result in the dissolution of the company.

2. Capital - Parts

Art. 7. The issued share capital of the company is fixed at three million and two Pounds Sterling (GBP 3,000,002) divided into thirty thousand (30,000) parts of one hundred Pounds Sterling and point zero zero zero zero six six six six sept pence (GBP 100.000066667) each.

Art. 8. The parts may only be disposed of inter vivos following the passing of a unanimous resolution by participants in general meeting. For transmission on death Article 189 of the law of August 10, 1915 of Luxembourg referring to commercial companies as amended shall be deemed to be applicable.

In the event of a transfer of parts otherwise than in accordance with this Article, the transferee cannot be registered in the register of participants or be acknowledged in any other respect as a holder of parts.

Art. 9. A participant as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and take decisions at general meetings.

3. Management

Art. 10. The company is administered by five managers (gérants) consisting of two managers belonging to class A, two managers belonging to class B and one manager belonging to class C, who are invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful to the accomplishment of the corporate purpose of the company, except for the following matters and any other matters that may be reserved by law:

(a) Declaration of annual dividends at the annual general meeting due to approve the financial statements of the year or at any other general meeting. Interim dividends may be distributed by the managers;

(b) Appointment and removal of managers;

- (c) Approval of the annual financial statements;
- (d) Any sale or other transfer or disposal of (including for the avoidance of doubt the granting of security over) the whole or any substantial part of the company's assets;
- (e) Formation of any subsidiary by the company;
- (f) Making by the company or any subsidiary thereof of any major investment;
- (g) Any increase or decrease in the capital of the company or the company's subsidiaries;
- (h) Any issue or redemption of preferred equity certificates or such other hybrid instruments as the company may consider issuing and redeeming from time to time;
- (i) Amendments of the Articles of Association of the company;
- (j) Dissolution of the company;
- (k) Creation of non-distributable reserves other than as are given rise to by applicable law;
- (l) Any transfer of parts by any of the participants.

The managers represent the company towards third parties and any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the managers.

The managers will be appointed by the general meeting of participants with or without limitation of their period of office and the general meeting will also decide which class a manager will belong to provided the company is always administered by two managers belonging to class A, two managers belonging to class B and one manager belonging to class C. If there are fewer than five managers, the replacement manager is to be chosen from the same A, B or C list as was the manager who is to be replaced and such vacancy may only be filled pursuant to resolutions taken at a general meeting.

The managers may elect amongst themselves a person who will act as the chairman of the managers. The chairman's duties consist in supervising the compliance of the managers' proceedings with the terms of the Articles of Association of the company and, subject to Article 11, in chairing meetings of the managers as well as general meetings.

Unless stated otherwise in these articles of incorporation, the managers may regulate their proceedings as they think fit. However, all meetings of managers need to be held in Luxembourg.

Any manager may call a meeting of the managers with a notice of not less than fourteen consecutive clear days. The notice period may be waived provided all the managers are attending the meeting or, if not attending, confirm their agreement for the managers' meeting to be held validly despite the notice period having been waived. The notice will provide in reasonable detail the matters to be discussed at the meeting together with copies of any relevant papers to be discussed at the meeting. Resolutions passed by meeting of the managers in contravention of the notice period, notice period waiver rules and notice information details shall be void.

No meeting of managers may transact any business unless the two A Managers, two B Managers, and the C Manager physically are present (or represented). If an A Manager or B Manager is unable to attend the managers' meeting he may give a written proxy to the other A Manager if he is an A Manager or to the other B Manager if he is a B Manager in order for such proxy holder to vote in the name of the appointor at the managers' meeting in addition to voting in his own name. If a meeting is adjourned because it is inquorate, any repeat meeting can be called at one day's notice and shall be deemed to be quorate even if the Manager(s) that was/were absent or not represented (the «Defaulting Manager») at the first meeting (or any other Manager) fail(s) to attend or be represented at the repeat meeting. Any abstention by Manager(s) who attend(s) or is/are represented at a meeting is deemed to constitute a no vote by such Manager(s) as regards the matters on the agenda of such meeting as is the non-attendance or non-representation of the Defaulting Manager or any other Manager at the repeat meeting.

In case the number of managers falls below five, the continuing managers may act only for the purpose of calling a general meeting of the participants for the purpose of filling the vacancy.

Resolutions of the managers are validly passed if a simple majority of the managers vote (either when in attendance at the meeting or, in the circumstances set out above, by not attending at a repeat meeting) in favour of the resolution. Each manager is entitled to one vote unless he also acts as a proxy holder in which case he has two votes, one on behalf of himself and one as proxy. The chairman of the managers has no casting vote.

When executing the resolutions in dealings with third parties, the company will be bound by the joint signature of any two managers of the company, provided only that they are from two different categories of managers (one A Manager with one B Manager or one C Manager, or one B Manager with one C Manager) or by any person to whom the managers' meeting will have given a specific proxy to transact provided always that such signatures have been properly approved or authorised by the managers' meeting.

Subject to the provisions of, and so far as may be permitted by law, but without prejudice to any indemnity to which the person concerned may otherwise be entitled, every manager, employee or officer of the company and the auditor shall be indemnified out of the assets of the company against all costs, charges, losses, expenses and liabilities incurred by him in the execution and discharge of his duties or in relation thereto, including (without prejudice to the generality of the foregoing) any liability incurred by him as a manager, employee or officer of the company, or as auditor, in defending any proceedings (whether civil or criminal) in which judgement is given in his favour (or the proceedings are otherwise disposed of without any finding or admission of any material breach of duty on his part) or in which he is acquitted or in connection with any application under any applicable law in which relief from liability is granted to him by the court.

The managers shall have power to purchase and maintain for any manager, officer or auditor of the company insurance against any such liability as permitted by law.

4. General meeting of participants

Art. 11. All decisions exceeding the powers of the managers shall be taken by the participants. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one participant but less than twenty-five participants, decisions of participants shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. All general meetings shall be held and all written resolutions shall be executed in Luxembourg. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the participants representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

5. Financial year - Profits - Reserves

Art. 12. The financial year of the company starts on the first of January and ends on the last day of December of each year. The last financial year of the company having ended on September 30, 2005, the first accounting period thereafter will run from October 1, 2005 to November 9, 2005. The next accounting period will run from November 10, 2005 until December 31, 2005.

Art. 13. Each year on the last day of December an inventory of the assets and the liabilities of the company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations and the provisions constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall, to the extent required under applicable laws, be appropriated to a legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting.

The managers may decide to pay interim dividends.

6. Liquidation - Dissolution

Art. 14. In case of dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, who need not to be participants, designated by the meeting of participants in accordance with Article 142 of the Law of August 10th, 1915 and of its modifying laws, and/or otherwise in accordance with law applicable to the company in its jurisdiction of incorporation. The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

7. Variations

Art. 15. Any matters not regulated by these Articles of Association shall be governed by laws applicable to the company.

Costs

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to CAPTAIN NORTH SEA FINANCE LIMITED and charged to it by reason of the present deed are assessed at forty-nine thousand Euro (EUR 49,000).

Estimation

For the purpose of registration, the share capital is evaluated at four million four hundred twenty-nine thousand six hundred sixteen Euro (EUR 4,429,616).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le huitième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société CAPTAIN NORTH SEA FINANCE LIMITED, société à responsabilité limitée de droit anglais et gallois, ayant son siège au 20, Fenchurch Street, Londres EC3P 3DP, Angleterre et enregistrée auprès du Registrar of Companies in the United Kingdom sous le numéro 02876241.

L'assemblée était présidée par Alain Steichen, avocat, demeurant à Luxembourg,

le président a nommé Candice Wisser, avocat, demeurant à Luxembourg, au poste de secrétaire.

L'assemblée a élu Sabine Hinz, avocat, demeurant à Luxembourg, au poste de scrutateur.

Le comité de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et prié le notaire soussigné de déclarer ce qui suit:

l) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

I. Répétition des résolutions écrites que l'associé unique de CAPTAIN NORTH SEA FINANCE LIMITED a pris en date du 10 novembre 2005, et en particuliers, les décisions suivantes:

1.- Transfert de la résidence fiscale, l'administration, le lieu principal d'activité et le lieu d'administration et de contrôle de CAPTAIN NORTH SEA FINANCE LIMITED (mais pas le siège tel que défini dans la législation en vigueur au Royaume-Uni) du Royaume-Uni au Grand-Duché du Luxembourg avec effet à compter du 10 novembre 2005.

2.- Détermination du lieu principal d'activité de CAPTAIN NORTH SEA FINANCE LIMITED au Grand-Duché du Luxembourg à compter du 10 novembre 2005.

3.- Constitution du conseil d'administration de CAPTAIN NORTH SEA FINANCE LIMITED à compter du 10 novembre 2005.

II. Restructuration avec effet rétroactif au 10 novembre 2005, en ce qui concerne le droit luxembourgeois, du capital social de CAPTAIN NORTH SEA FINANCE LIMITED se composant de trois millions deux livres sterling (GBP 3.000.002) divisé en trois million deux actions (3.000.002) dont chacune a une valeur d'un livre sterling (GBP 1) par moyen d'une consolidation du capital social émis en trois million deux livres sterling (GBP 3.000.002) divisé en trente mille actions (30.000) d'une valeur de cent livres sterling et point zéro zéro zéro zéro six six six sept centimes (GBP 100,000066667) chacune.

III. Nouvelle formulation des statuts de CAPTAIN NORTH SEA FINANCE LIMITED selon le droit des sociétés commerciales du Luxembourg avec effet rétroactif, en ce qui concerne le droit luxembourgeois, à compter du 10 novembre 2005.

IV. Détermination des catégories auxquelles chaque administrateur de CAPTAIN NORTH SEA FINANCE LIMITED doit appartenir.

V. Détermination du statut de CAPTAIN NORTH SEA FINANCE LIMITED sous le droit des sociétés commerciales du Luxembourg à compter du 10 novembre 2005.

VI. Déclaration selon laquelle les actifs nets de CAPTAIN NORTH SEA FINANCE LIMITED en date du 9 novembre 2005 s'élevaient à un montant négatif de quarante-trois millions six cent quarante-huit mille cinq cent huit livres sterling (GBP 43.648.508).

VII. Confirmation par l'associé unique que les statuts reformulés de CAPTAIN NORTH SEA FINANCE LIMITED sont conformes aux exigences de la législation luxembourgeoise, que CAPTAIN NORTH SEA FINANCE LIMITED sera soumis aux lois en vigueur tant en Angleterre et qu'au Grand-Duché du Luxembourg et que le transfert du lieu principal d'activité n'entraînera pas la création d'une nouvelle entité légale ni n'entraînera une émission de nouvelles participations.

II) L'associé unique de CAPTAIN NORTH SEA FINANCE LIMITED comparant, le mandataire de l'associé représenté ainsi que le nombre de ses participations figurent sur une liste de présences. Cette liste de présence, après avoir été paraphée par le mandataire de l'associé représenté, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

La procuration de l'associé représenté, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné restera annexée au présent acte avec lequel, elles sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

III) Il apparaît de la liste que l'associé qui est porteur de trois millions deux (3.000.0002) actions ordinaires représentant l'entièreté du capital de CAPTAIN NORTH SEA FINANCE LIMITED est représenté lors de cette assemblée.

IV) Etant constituée de manière régulière, l'assemblée est en mesure de statuer valablement sur l'ordre du jour, duquel, l'actionnaire a pu prendre connaissance.

Après débat, l'assemblée prend, les résolutions suivantes, la troisième résolution étant une résolution spéciale tandis que les autres résolutions sont ordinaires:

Première résolution

Après avoir confirmé qu'en date du 2 décembre 2005, le Registrar of Companies of England and Wales avait émis un certificat (remis à la Companies House, Cardiff) portant que CAPTAIN NORTH SEA FINANCE LIMITED était constituée (cette dernière pièce ayant été remise au notaire soussigné), l'assemblée a pris la résolution de répéter les résolutions écrites que l'associé de CAPTAIN NORTH SEA FINANCE LIMITED avait pris en date du 10 novembre 2005, et en particulier, les décisions suivantes:

1.- La résidence fiscale, l'administration, le lieu principal d'activité ainsi que le lieu d'administration et de contrôle de CAPTAIN NORTH SEA FINANCE LIMITED (mais non le siège social) a été transféré du Royaume-Uni au Grand-Duché du Luxembourg avec effet à compter du 10 novembre 2005, date à partir de laquelle, il sera considéré que CAPTAIN NORTH SEA FINANCE LIMITED est domiciliée au Grand-Duché du Luxembourg, conformément aux articles 2 et 159 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications.

2.- Le lieu principal d'activité de CAPTAIN NORTH SEA FINANCE LIMITED se situe au 73, Côte d'Eisch, L-1450 Luxembourg, à compter du 10 novembre 2005.

3.- Le conseil d'administration de CAPTAIN NORTH SEA FINANCE LIMITED se compose des membres suivants à compter du 10 novembre 2005:

vi. Dr. Gerd J.H. Otte, consultant juridique supérieur, né le 19 août 1948 à Ludwigsburg (Allemagne), résidant professionnellement au 26, rue du Marché-aux-Herbes, L-2097 Luxembourg;

vii. M. Klaus Diederich, administrateur, né le 26 mai 1958 à Oberhausen (Allemagne), résidant professionnellement au 26, rue du Marché-aux-Herbes, L-2097 Luxembourg;

viii. M. Germain Trichies, employé de banque, né le 23 novembre 1954 à Pétange (Luxembourg), résidant professionnellement au Crédit Suisse, Asset Management Fund Service (Luxembourg) S.A., 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg;

ix. M. Bernard Wester, employé de banque, né le 13 janvier 1961 à Arlon (Belgique), résidant professionnellement au Crédit Suisse, Asset Management Fund Service (Luxembourg) S.A., 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg;

x. Mme Danielle Caviglia, juriste, née le 14 février 1974 à Sittard (Pays-Bas), résidant professionnellement au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

Leur mandat a pris effet à compter du 10 novembre 2005, pour une période indéterminée.

Deuxième résolution

Restructuration avec effet rétroactif au 10 novembre 2005, en ce qui concerne le droit luxembourgeois, du capital social de CAPTAIN NORTH SEA FINANCE LIMITED se composant de trois millions deux livres sterling (GBP 3.000.002) divisé en trois millions deux actions (3.000.002) dont chacune a une valeur d'un livre sterling (GBP 1) par moyen d'une consolidation du capital social émis en trois millions deux livres sterling (GBP 3.000.002) divisé en trente mille actions (30.000) d'une valeur de cent livres sterling et point zéro zéro zéro zéro six six six six sept centimes (GBP 100,000066667) chacune.

Troisième résolution

Il a été décidé que les statuts de CAPTAIN NORTH SEA FINANCE LIMITED, tels que présentés dans l'Annexe 1 du présent acte sont les statuts de CAPTAIN NORTH SEA FINANCE LIMITED, avec effet rétroactif en ce qui concerne le droit luxembourgeois à compter du 10 novembre 2005.

Quatrième résolution

Il a été décidé que les administrateurs nommés appartiendront à l'une des catégories d'administrateurs suivantes:

- Dr Gerd Otte et M. Klaus Diederich: classe A;
- M. Germain Trichies et M. Bernard Wester: classe B;
- Mme Danielle Caviglia: Classe C.

Cinquième résolution

Il a été décidé que CAPTAIN NORTH SEA FINANCE LIMITED sera traitée en tant que (i) société commerciale au sens de l'article 2 de ladite loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales; et que (ii), à compter du 10 novembre 2005, CAPTAIN NORTH SEA FINANCE LIMITED, sera en particulier considérée en tant que société à responsabilité limitée soumise par analogie aux dispositions légales et réglementaires en vigueur concernant les sociétés à responsabilité limitée luxembourgeoises.

Sixième résolution

En outre, il a été décidé par l'assemblée de déclarer que, en date du 9 novembre 2005, les actifs nets de CAPTAIN NORTH SEA FINANCE LIMITED s'élèvent à un montant négatif de quarante-trois millions six cent quarante-huit mille cinq cent huit livres sterling (GBP 43.648.508).

Septième résolution

L'assemblée a confirmé que les statuts reformulés de CAPTAIN NORTH SEA FINANCE LIMITED sont conformes aux exigences luxembourgeoises telles qu'établies par la loi du 10 août 1915 (ainsi que ses modifications) concernant les sociétés commerciales aux fins de l'article 159 de ladite loi concernant les sociétés commerciales. Toutefois, CAPTAIN NORTH SEA FINANCE LIMITED, étant soumise à la juridiction de son enregistrement anglais et gallois, restera soumise à toute loi en vigueur en Angleterre et au pays de Galles. Enfin, l'assemblée générale des membres a expressément déclaré et reconnu que les présentes décisions ne poursuivent en rien l'objectif de créer une nouvelle entité ou d'entraîner une émission de nouvelles participations.

Annexe 1

Les statuts de CAPTAIN NORTH SEA FINANCE LIMITED sont reformulés comme suit:

1. (Adopte par résolution speciale le 8 décembre 2005) Objet - Dénomination - Lieu principal d'activité - Durée

Art. 1^{er}. Les règles contenues dans la Table A de l'annexe au Companies (Table A to F) Regulations 1985 (Table A) ne sont pas applicables à la société.

A compter du 10 novembre 2005, la société est considérée en tant que société à responsabilité limitée au Luxembourg soumise par analogie à la législation en vigueur et spécialement, à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée de temps à autre, à la loi du 18 septembre 1933 concernant les sociétés à responsabilités limitées ainsi qu'aux présents statuts, mais à l'exception de la loi du 31 juillet 1939.

Art. 2. La société est enregistrée sous la dénomination de CAPTAIN NORTH SEA FINANCE LIMITED.

Art. 3. Le lieu principal d'activité de la société est établi au Luxembourg. Ce dernier pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par résolution des participants.

Art. 4. La société a pour objet l'exécution de toute activité commerciale, industrielle et financière et, en particulier, l'achat, la participation, la location et la vente d'équipements utilisés dans l'extraction de pétrole. La société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, se porter caution et accorder des garanties aux fins de l'accomplissement tant de ses propres obligations et que de celles de toute autre société du groupe. La société pourra faire toutes opérations qui se rattachent directement ou indirectement à son objet.

Nonobstant toute autre disposition de la constitution de la société, il est interdit à la société de prendre la résolution d'entamer des négociations, soit lors des réunions du conseil, soit lors des assemblées des participants, ou d'entamer des échanges avec tout pays ou tiers, si de tels échanges sont interdits par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique de temps à autre.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. La faillite, l'insolvabilité ou le défaut de l'un des participants n'entraînera pas la dissolution de la société.

4. Capital - Parts

Art. 7. Le capital de la société est fixé à trois millions deux livres sterling (GBP 3.000.002) représentés par trente mille (30.000) parts d'une valeur de cent livres sterling virgule zéro zéro zéro zéro six six six six sept centimes (GBP 100,000066667) chacune.

Art. 8. Les parts ne peuvent être cédées inter vivos que suite à l'approbation d'une résolution unanime des participants lors d'une assemblée générale. Pour le transfert lors du décès, c'est l'Article 189 de la loi du 10 août 1915 de Luxembourg concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, qui est considéré comme étant applicable.

En cas de cession de parts d'une manière autre que conformément à cet Article, le cessionnaire ne pourra être enregistré au registre des participants ou être reconnu de quelque autre manière comme participants.

Art. 9. Aucun participant ni héritier, représentant ou fondé de pouvoir et créateur d'un participant ne peut, en aucune circonstance, demander qu'un scellé soit apposé sur les actifs ou les documents de la société, ni s'impliquer d'une quelconque manière dans l'administration de celle-ci.

Afin d'exercer leurs droits, ils doivent s'en référer aux états financiers et prendre les décisions lors des assemblées générales.

5. Administration

Art. 10. La société est administrée par cinq gérants, parmi lesquels, deux gérants appartiennent à la classe A, deux gérants appartiennent à la classe B et un gérant appartient à la classe C, qui sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes nécessaires et utiles à l'accomplissement de l'objet social de la société, à l'exception des affaires suivantes ainsi que de toutes celles prévues par la loi:

(a) Déclaration des dividendes annuels lors de l'assemblée générale annuelle réunie pour approuver les états financiers de l'année ou lors de toute autre assemblée générale. Des acomptes sur dividendes peuvent être répartis par les gérants;

(b) Nomination et révocation de tout gérant;

(c) Approbation des états financiers annuels;

(d) Toute vente ou autre transfert ou cession de (y compris pour ne laisser aucun doute, le fait de se porter garant pour) l'entièreté ou de toute part substantielle des actifs de la société;

(e) Formation de toute filiale par la société;

(f) Exécution par la société ou par toute filiale de cette dernière de tout investissement majeur;

(g) Toute augmentation ou diminution du capital de la société ou des filiales de celle-ci;

(h) Toute émission ou tout rachat de certificats d'actions privilégiées ou de tout autre instrument hybride que la société peut envisager d'émettre ou de racheter de temps à autre;

(i) Modification des Statuts de la société;

(j) Dissolution de la société;

(k) Création de réserves non répartissables, hormis celles résultant des lois en vigueur;

(l) Toute cession de parts par l'un quelconque des participants.

Vis-à-vis des tiers, la société est représentée par les gérants et tout litige impliquant la société soit en tant que plaignant, soit en tant qu'accusé, sera traité par les gérants au nom de la société.

Les gérants seront nommés par l'assemblée générale des participants avec ou sans limite de durée de mandat et l'assemblée générale décidera également de la classe à laquelle appartiendra chaque gérant, pourvu que la société soit toujours administrée par deux gérants appartenant à la classe A, deux gérants appartenant à la classe B et un gérant appartenant à la classe C. Si les gérants sont à un nombre inférieur à cinq, le gérant remplaçant sera sélectionné parmi les mêmes listes A, B et C que l'avait été le gérant à remplacer, et il ne pourra être pourvu à telle vacance que sur résolutions prises lors d'une assemblée générale.

Les gérants peuvent élire parmi eux une personne qui prendra le poste de président des gérants. Les fonctions du président consistent à superviser la conformité des débats des gérants aux Statuts de la société et, sous réserve de l'Article 11, à présider les réunions des gérants ainsi que les assemblées générales.

Sauf indication contraire au sein des Statuts, les gérants peuvent régler leurs débats à leur convenance. Cependant, toutes les réunions des gérants doivent se tenir au Luxembourg.

Une réunion des gérants peut être convoquée par tout gérant moyennant un préavis d'au moins quatorze jours francs consécutifs. Les gérants peuvent renoncer à cette période de préavis à condition que tous les gérants assistent à la réunion ou, faute d'assistance, confirment leur acceptation de la tenue d'une réunion des gérants valable, malgré le renoncement au préavis. La convocation présentera de manière raisonnablement détaillée les éléments à débattre lors de la réunion et comportera les copies de tout document pertinent à débattre lors de cette réunion. Les résolutions approuvées à l'occasion des réunions de gérants en infraction avec la période de préavis, les règles de renoncement au préavis et les informations détaillées de la convocation, seront nulles.

Les réunions des gérants ne peuvent conclure de transactions qu'en la présence physique des deux gérants A, des deux gérants B et du gérant C (ou leur représentant). Si un gérant A ou un gérant B se trouve dans l'incapacité d'assister à la réunion des gérants, il lui est possible de fournir un mandat écrit à l'autre gérant A s'il s'agit d'un gérant A ou à l'autre gérant B s'il s'agit d'un gérant B afin que ce mandataire puisse voter au nom du gérant absent lors de la réunion des gérants en plus du vote en son nom propre. Si une réunion est ajournée faute du quorum, toute répétition de la réunion peut être convoquée avec un jour de préavis, et le quorum sera considéré comme atteint même si le(s) gérant(s) absent(s) ou non représenté(s) (le gérant en défaut) lors de la première réunion (ou tout autre gérant) n'assiste ni n'est représenté lors de la répétition de la réunion. Toute abstention par un (plusieurs) gérant(s) qui assiste(nt) ou est(sont) représenté(s) lors de la réunion est considérée comme un non vote par ce(s) gérant(s) concernant les affaires

figurant à l'ordre du jour de cette réunion, de même que sera considéré la non assistance ou la non représentation du gérant en défaut ou de tout autre gérant lors de la répétition de la réunion.

Au cas où les gérants sont à un nombre inférieur à cinq, les gérants restant peuvent uniquement agir afin de convoquer une assemblée générale des participants dans le but de pourvoir à la vacance.

Les résolutions des gérants sont prises valablement si une majorité simple des gérants vote (soit par assistance à la réunion, soit, dans les circonstances établies ci-dessus, par non assistance à la répétition de la réunion) en faveur de la résolution. Chaque gérant a droit à un vote à moins qu'il n'agisse en qualité de mandataire, dans lequel cas, il possède deux votes, l'un en son propre nom, l'autre en tant que mandataire. Le vote du président des gérants ne prévaut pas.

Vis-à-vis des tiers lors de l'exécution des résolutions, la société est engagée par les signatures conjointes de deux gérants quelconques de la société, à la seule condition que ces derniers appartiennent à deux catégories de gérants différentes (un gérant A avec un gérant B ou un gérant C, ou bien, un gérant B avec un gérant C) ou de toute personne à laquelle la réunion des gérants aura accordé un mandat précis pour la conclusion d'affaires, pourvu que ces signatures soient valablement approuvées et autorisées par la réunion des gérants.

Sous réserve des dispositions légales et pour autant que cette dernière l'autorise, mais sans préjudice à toute indemnité à laquelle la personne concernée puisse avoir droit, tout gérant, employé ou agent de la société et l'auditeur seront rémunérés des actifs de la société en contrepartie de tout frais, toute charge, toute perte, toute dépense et toute responsabilité que ce dernier peut encourir dans l'exécution et l'accomplissement de ses fonctions ou en relation avec ces dernières, y compris (sans préjudice à la généralité de ce qui précède) toute responsabilité qu'il encourt en sa qualité de gérant, d'employé ou d'agent de la société, ou d'auditeur, dans la défense de toute poursuite (qu'elle soit civile ou criminelle) au terme de laquelle un jugement favorable est rendu (ou les poursuites sont abandonnées suite à l'absence de preuve matérielle ou d'aveux de manquement aux fonctions de sa part) ou l'acquittement est prononcé ou bien, relativement à toute application soumise à toute loi en vigueur sous laquelle l'exonération de toute responsabilité lui est accordée par le tribunal.

Les gérants posséderont tout pouvoir pour la souscription et la conservation d'une assurance couvrant toute responsabilité telle qu'autorisée par la loi, au profit de tout gérant, agent ou auditeur de la société.

4. Assemblée générale des participants

Art. 11. Toutes les décisions qui dépassent les pouvoirs des gérants seront prises par les participants. Ces dernières décisions seront écrites et enregistrées dans un registre spécial.

Au cas où les participants sont à un nombre supérieur à 1^{er} mais inférieur à vingt-cinq, les décisions des participants seront prises lors d'une assemblée générale ou par consultation écrite à l'instigation de la direction. Toutes les assemblées générales seront tenues et toutes les résolutions écrites seront exécutées au Luxembourg. Aucune décision ne sera considérée comme valablement prise jusqu'à approbation par les participants représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital.

5. Année sociale - Bénéfices - Réserves

Art. 12. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année. Etant donné que la dernière année sociale de la société s'est terminée le 30 septembre 2005, la première année sociale suivante ira du 1^{er} octobre 2005 jusqu'au 9 novembre 2005. L'année sociale suivante ira du 10 novembre 2005 jusqu'au 31 décembre 2005.

Art. 13. Chaque année, le dernier jour de décembre, un inventaire des actifs et des passifs de la société ainsi qu'un extrait et un compte des bénéfices et des pertes seront établis.

Les revenus de la société, déduction faite des frais généraux, des charges, de la dépréciation et des dispositions, constituent le bénéfice net.

Cinq pour cent (5%) de ce bénéfice net, tant que requise par les lois applicables, deviendra la propriété d'une réserve légale; cette déduction cesse d'être obligatoire aussitôt que la réserve s'élève à dix pour cent (10%) du capital social émis de la société, mais cette déduction doit reprendre jusqu'à ce que la réserve soit entièrement reconstituée si, à un moment quelconque, pour une raison quelconque, celle-ci a été entamée. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Les gérants peuvent décider de verser des acomptes sur dividendes.

6. Liquidation - Dissolution

Art. 14. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, participants ou non, nommés par l'assemblée des participants conformément à l'Article 142 de la loi du 10 août 1915 et ses modifications et/ou autrement selon les lois applicables à la société dans sa juridiction de constitution. Le(s) liquidateur(s) sera(ont) investi(s) des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le versement des passifs.

7. Dispositions générales

Art. 15. Les lois applicables à la société trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et droits de nature généralement quelconque qui incombent à CAPTAIN NORTH SEA FINANCE LIMITED et sont à la charge de celle-ci en raison du présent acte, sont évalués à quarante-neuf mille euros (EUR 49.000).

Estimation

Aux fins de l'enregistrement, le capital social est évalué à un montant de quatre millions quatre cent vingt-neuf mille six cent seize euros (EUR 4.429.616).

N'ayant plus de point à considérer à l'occasion de cette assemblée, cette dernière a été ajournée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente que, à la demande des parties comparantes au présent, le présent acte est formulé en langue anglaise, suivi d'une traduction en langue française et que, en cas de divergence entre la version en langue anglaise et celle en langue française, c'est la version anglaise qui prévaut.

Fait à Luxembourg, date qu'en tête.

Et, après lecture donnée aux comparants, connus du notaire par prénoms, noms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec nous, le notaire, le présent acte originale.

Signé: A. Steichen, C. Wisser, S. Hinz, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, vol. 151S, fol. 39, case 1. – Reçu 44.447,77 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 janvier 2006.

P. Bettingen.

(025024/202/550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

ZANDOLI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 90.860.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 février 2006, réf. LSO-BN04923, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SGA SERVICES

Administrateur

Signatures

(022084/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

BCEF INVESTMENTS II S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 80.384.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 41178, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

J. Elvinger

Notaire

(022150/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

DEICAS PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 67.729.

Le bilan au 31 décembre 2002 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2006, réf. LSO-BO00086, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2006.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(022159/800/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.
